

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2024-24

Séance du 9 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le mardi neuf juillet à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 2 juillet 2024 qui a été adressée par mail le 3 juillet 2024.

**Présents** : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Sylvie LEFEBVRE, Thierry JANIER-DUBRY (7)

**Excusée** : Céline COLAS donne procuration à Sylvie LEFEBVRE (1)

**Absent** : Yann ROTA (1)

**Nombre de membres en exercice** : 9

**Date de convocation** : 02/07/2024

**Nombre de membres présents** : 7 + 1 procuration

**Date de la publication en ligne** : 16/07/2024

**Secrétaire de séance** : Bertrand MONOT

**Objet : convention MAD employé service assainissement**

Terre d'Emeraude Communauté nous propose de signer une convention avec le service assainissement afin de mettre à disposition notre employé technique pour effectuer les tâches d'entretien courant et de manière hebdomadaire à hauteur de 1 heure par semaine pour un coût horaire chargé de 20 € net/heure.

Cette convention prendra effet de manière rétroactive au 1er janvier 2024.

Un point sera effectué une fois par an.

Le coût horaire pourra être révisé avant le 31 janvier de chaque année.

En cas d'absence de l'employé, la communauté de communes prendra le relais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette convention et autorise Mme le Maire à la signer.

POUR : 8 voix

Ainsi délibéré le 9 juillet 2024, pour expédition conforme.

**Délibération 39328-2024-24 adoptée à l'unanimité**

Le secrétaire de séance,  
Bertrand MONOT



Le Maire,  
Isabelle TISSOT

